

COURRIEL

Laval, le 29 mai 2018

**Objet : Demande d'accès concernant les adresses 5555 rue William-Price, et 4075, 4101 à 4115, 4133 à 4137 et 4177 boul Industriel à Laval**

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 14 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 19 août 2011, 3 pages
2. Lettre du 11 août 2006, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre aux autres adresses de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j. (Au besoin, inscrire le nombre de pièces OU les nommer)

c. c. M<sup>me</sup>  
M.



Laval, le 11 août 2016

Imprimerie L'Empreinte inc.  
4177, boulevard Industriel  
Laval (Québec) H7L 0G7

N/Réf. : 7610-13-01-01818-03  
401377554

**Objet : Sensibilisation des entreprises sur la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation**

Madame,  
Monsieur,

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a élaboré un Programme de sensibilisation des entreprises québécoises sur la nécessité d'obtenir des autorisations environnementales. De telles autorisations peuvent par exemple être obligatoires lors de la construction et l'exploitation d'une usine ou l'utilisation de tout procédé industriel dont il est susceptible de résulter une émission ou un rejet de contaminants dans l'environnement.

À la suite de la vérification que nous avons effectuée le 1<sup>er</sup> août 2016, votre entreprise a été identifiée comme devant possiblement requérir une autorisation environnementale. Nous vous invitons à prendre le temps de consulter la page web relative aux autorisations environnementales ainsi que la brochure « *Le traitement des demandes d'autorisation environnementale* » s'y trouvant :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm>

Vous êtes désormais informé que si l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation s'applique à votre entreprise, vous devrez entreprendre sans délai les démarches requises pour déposer une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm>

En fonction des éléments observés lors de notre visite, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché.

Aussi, nous vous informons que l'article 115.25 (2) de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'une sanction administrative pécuniaire d'un montant de 1 000 \$ dans le cas d'une personne physique ou de 5 000 \$ dans les autres cas puisse être imposée à toute personne ou municipalité qui fait une chose ou exerce une activité sans obtenir préalablement toute approbation, autorisation, permission, attestation ou tout permis ou certificat, dont le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

art 53-54

ML/ad/am

art 53-54 (étudiante 2016, secteur industriel)  
Programme de sensibilisation et connaissance  
des industries

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2011-07-13	Heure d'arrivée : 9 h 20	Heure de départ : 9 h 45
Inspecteur : Marilyn Lemarbre	Accompagné de :	

N° intervention : 300675251	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-13-01-01634-03	N° du rapport d'inspection : 400837814
N° demande : 200300293	Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : Vérifier la conformité environnementale du site dans le cadre du programme de contrôle des entreprises visées par le Règlement sur les appareils de chauffage au bois.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Wolseley Canada Inc	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2130245	Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté : 4075, boulevard Industriel, Laval (Québec), H7L 6E3	
Coordonnées géographiques du lieu :	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Wolseley Canada Inc	propriétaire		Y2054739

Conditions météo
Ensoleiller

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
art 53-54	Directeur de la succursale	art 53-54

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : art 53-54		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 0	Nombre de photos annexées au rapport :
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par avec un appareil photo de type . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Date de l'inspection : 2011-07-13

No de gestion documentaire : 7610-13-01-01633-03

## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
Duplicata d'échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

## 3. Description de l'inspection

## Points de vérification pour le modèle PF 1100 (PSG)

Programme de contrôle des entreprises visées par le Règlement sur les appareils de chauffage au bois

Règlement sur les appareils de chauffage au bois

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
1	5	Le fabricant ou l'importateur détient pour chaque modèle d'appareil fabriqué ou importé un <i>certificat de conformité</i> à la norme US EPA ou CSA B415.1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	5	Les exemplaires de chaque modèle d'appareil en stock sont revêtus de la <i>marque de conformité</i> à la norme US EPA ou CSA B415.1.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3	6	Le fabricant ou l'importateur détient pour chaque modèle d'appareil fabriqué ou importé un <i>certificat d'exemption</i> à la norme US EPA ou CSA B415.1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	6	Les exemplaires de chaque modèle d'appareil en stock sont revêtus de la <i>marque d'exemption</i> à la norme US EPA ou CSA B415.1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	7	Le fabricant ou l'importateur détient pour chacun des modèles d'appareil fabriqué ou importé au Québec depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2009 (ou depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2011 pour les fournaies et chaudières), les rapports des tests pour la certification ou l'exemption à la norme US EPA ou CSA B415, réalisés sur ces appareils ainsi que, le cas échéant, le certificat de conformité ou d'exemption.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	7	Les rapports des tests pour la certification ou l'exemption à la norme US EPA ou CSA B415 proviennent d'un organisme accrédité par l'US EPA ou le Conseil canadien des normes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

## Notes sur les vérifications

N°	Note
1	Le fabricant est <a href="#">art 23-24</a> le distributeur n'est pas tenu d'avoir les certificats et les tests.
2	Conforme à la norme CSA B-415.1
6	Il est inscrit sur la plaque d'homologation que les tests ont été effectués par le <a href="#">art 23-24</a>

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

## 5. Conclusion

L'entreprise Wolseley Canada Inc distribue des appareils de chauffage au bois conforme avec le Règlement sur les appareils de chauffage au bois (Q-2, r.1)

Date de l'inspection : 2011-07-13	No de gestion documentaire : 7610-13-01-01633-03
-----------------------------------	--

**6. Recommandations**

- Fermer l'intervention	
Signature : <i>Martine Lavoie</i>	Date de rédaction : 14 juillet 2011

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : <i>MICHEL LEONARD</i>	Fonction : <i>COORDONNATEUR</i>
Signature : <i>[Signature]</i>	Date : <i>19<sup>e</sup> août 2011</i>
Commentaires :	

*Deuxième inspection et automne 2011*